

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

# Rosiers Info

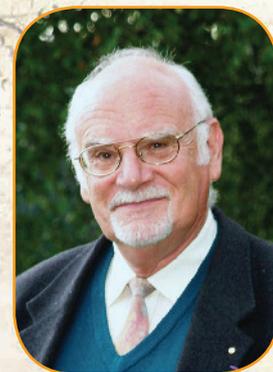
Bulletin Municipal d'informations - N° 46 - Juillet 2018



## VOUS ÊTES ROSIÉROIS ALORS VOUS ÊTES CITOYENS



**Aujourd'hui, les médias se font (trop) souvent l'écho de la désertification et même de l'agonie progressive des zones rurales. Une commune comme la nôtre vit essentiellement par son école, sa vie associative, ses commerces, son dynamisme, sa qualité de vie ... et la volonté de tous.**



## Sommaire

EDITO 1

Les Animations à Rosiers 2

Les Conseils Municipaux 3-4-5

La Fibre optique 5

Que préférez-vous ? 6-7

Budget 2018 8

Le projet «Tomates» 9

Travaux - Info voisinage 10

Le nouveau MILLE CLUB 11

Comice Agricole Rosiers sur le Podium 12

Nous avons la chance de posséder tout cela : l'école se porte bien, la vie associative est dynamique, mais nos commerces nous ont donné quelques inquiétudes en début d'année.

Aujourd'hui, nous sommes rassurés : la boucherie ne ferme pas ses portes, Sophie et Tonio ont pris le relais. La boulangerie-pâtisserie a ré-ouvert, Sylvie, Mickaël et Yohann sont à pied d'œuvre. Souhaitons aussi la bienvenue au «petit marché maraîcher» du jeudi matin.

Quant à l'épicerie-bar, c'est plus compliqué et je n'ai pas encore de réponse aux recherches engagées, ni aux contacts pris. Mais il ne faut pas perdre espoir.

Cependant, pour que nos commerces vivent et perdurent, il faut le soutien des élus, mais cela ne suffit pas. Il faut aussi des commerçants qui connaissent leur métier, qui proposent des produits et des services de qualité, qui facilitent la vie quotidienne de leurs clients, qui ont le sourire et le sens de la convivialité...

Tous ces atouts sont bien présents chez nos nouveaux commerçants, mais à quoi serviraient le sourire, la qualité, le professionnalisme... sans client, donc sans vous ?

**Pour répondre à cette question, je vous invite à regarder les pages intérieures de ce «Rosiers Info» : faites le test et dites quel centre-bourg vous préférez pour accompagner votre vie quotidienne ! Ensuite pensez-y, et n'oubliez pas qu'en tout premier lieu, Rosiers-d'Egletons c'est vous !**

**Pour quitter nos inquiétudes de début d'année quant à nos commerces, revenons à l'actualité Rosiéroise :**

La construction de notre future «salle d'activités associatives et sportives» est maintenant bien avancée. Le bâtiment sportif va suivre. La route provisoirement condamnée sera reconstituée à la fin des travaux.

Le projet de mise en sécurité de l'accès au bourg depuis la RD 1089 est voté et sa réalisation est prévue dans le programme d'investissement 2019.

La parution de ce «Rosiers Info» est un peu tardive mais elle était conditionnée par la présentation du budget 2018. Vous en trouverez les éléments principaux dans les pages qui suivent, dont la participation fiscale des Rosiérois aux coûts des services et des équipements mis à leur disposition, participation qui reste encore et toujours en dessous de la moyenne départementale des communes de même importance.

Pour conclure, souhaitons ensemble que la bonne entente Rosiéroise perdure dans la confiance, la convivialité et la bonne humeur.

## Rosiers d'Egletons



Jean Boinet  
Maire de Rosiers d'Egletons



Ben si, il était là ! - Décembre 2017



Le Nouvel an de nos Aînés  
Décembre 2017



Soirée moules-frites de la JSR  
7 février 2018



Concert Gospel - 14 avril 2018



Conférence sur les papes corréziens - 28 avril 2018



Chorales de Sarran et de Couzeix - 6 mai 2018

Rosiers Info / Bulletin Municipal d'informations de la Commune de Rosiers d'Egletons

Directeur de la publication : Jean Boinet

Ont participé à ce numéro : Jean-Claude Talbert, Audrey Parel, Mireille Durand

Crédits photos : Jean Boinet

Site Web : <http://www.rosiers-egletons.com>

Contacts : tél : 05 55 93 08 14 - Fax : 05 55 93 26 30 - Mail : [mairie.rosiers@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosiers@wanadoo.fr)

Réalisation graphique : SAGEC - Tél 05 55 93 97 87 - Egletons

ISSN en cours - Impression : SAGEC

Rosiers d'Egletons



Les conseils municipaux... Résumés

Il est rappelé que les comptes-rendus originaux sont consultables *Rosiers info* sur le site internet de la commune : <http://www.rosiers-egletons.com>

Conseil Municipal du 6 juin 2017

- **Personnel**  
Suite au décès de Monsieur Claude Bachellerie, validation d'une nouvelle organisation :
  - Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
  - Suppression de l'emploi d'attaché territorial correspondant à l'ancien poste
  - Extension à un temps complet du poste d'adjoint administratif affecté à l'agence postale communale et ce à compter du 01/01/2018.
- **Salles d'activités associatives et sportives**  
Dépôt permis de construire en Mairie, démarrage du chantier en Novembre 2017 pour 12 mois.
- **Urbanisme**  
Suivi des procédures PLU et PLUI . Dossier complet déposé en Préfecture.

Conseil Municipal du 15 septembre 2017

- **Demandes d'achat de terrain en vue de constructions accordées à :**  
Madame MALLEVIALLE et Monsieur THOLOZAN, Monsieur DOMINGO, Madame TAMINAU et Monsieur BIDAULT.
- **Fonction Secrétaire de Mairie**  
Remplacement : affectation temporaire de Mathieu NONY ( 3 août ) puis de Véronique DELORD (30/9/2017) Recrutement sous contrat de Madame DELORD à compter du 01/01/2018.
- **Gestion des cimetières**  
**Vols constatés dans les 2 cimetières** (ce type de délinquance relève de la profanation de sépulture la- quelle est un délit passible d'un an de prison et de 15000 euros d'amende).  
**Procédures «sépultures abandonnées» :** le Maire propose d'actualiser la démarche, d'ouvrir un registre spécifique et de prévoir la réalisation d'un ossuaire.
- **Travaux**  
Démolition de l'ancien «Mille Club».  
Défense incendie : abonnement avec l'ADM19 pour la maintenance des bornes incendie.

Informations financières

ETAT DES SUBVENTIONS NOTIFIÉES		
Salle d'activités associatives et sportives	Etat DETR	185 000 €
	Département	36 000 €
	Parlementaire	4 500 €
Extension Atelier Municipal		8 012 €
Voierie		20 000 €
Ecole numérique	Département	1 050 €
	Etat	1 750 €

Rentrée scolaire 2018/2019

L'effectif en hausse avec 110 élèves prévus, a conduit à la décision, présentée en conseil d'école le 21 juin 2018, à ne plus accepter de nouvelle inscription, qui ne soit pas de la commune.

**Conseil Municipal du 11 novembre 2017**

- **Travaux**  
Etablissement d'un plan pluriannuel 2018-2020.
- **Affaires financières**  
*Projet salles associatives et sportives :*

Demande de subvention pour la 2 <sup>ème</sup> partie des travaux	coût : 310788 HT
Subvention Etat	114 991 €
Subvention Département	93 236 €
Subvention Etat pour FNJS	40 402 €
Auto financement	62 157 €

- **Affaires scolaires**  
Effectifs de 104 élèves répartis de la façon suivante :
  - 10 élèves en PS • 17 élèves en MS • 14 élèves en GS ;
  - 16 élèves en CP • 12 élèves en CE1 • 10 élèves en CE2 ;
  - 16 élèves en CM1 • 9 élèves en CM2.
- **Etat civil**  
Les Mairies ont désormais en charge la gestion des changements de prénoms et l'enregistrement des «PACS».

**Conseil Municipal du 19 décembre 2017**

- **Travaux**  
Dénomination des rues pour le village du Masmonteil.  
**Salles associatives et sportives :** cotisation assurance «dommage-ouvrage» obligatoire pour 7 879 €
- **Personnel**  
Sophie GUYOT est affectée à compter du 01/01/2018 pour 18 heures à l'agence postale et 17 heures au secrétariat de mairie (semaine).
- **Voyage scolaire en Normandie organisé par le Collège Albert Thomas**  
Demande de subvention pour 3 élèves de notre commune concernés, le conseil décide d'une participation de 100 €.
- **Constat de vitesses de circulation excessives de la traversée du village d'Augère**  
Le conseil demande au Maire de prendre un arrêté de limitation de vitesse à 50 km/h.

**Conseil Municipal du 2 février 2018**

- **Bâtiment-vestiaire**  
Modification du plan de financement pour y inclure la voirie.
- **Mise à jour de l'équipement informatique**

**Conseil Municipal du 13 avril 2018**

- **Vote du budget 2018**
- **Rythmes scolaires**  
Maintien à 4j1/2 pour la rentrée 2018

**Conseil Municipal du 24 mai 2018**

- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**
- **Changement des photocopieurs de l'école et de la mairie**

O  
L  
I  
N



## La «FIBRE OPTIQUE»

Ce 1er juin, à la mairie de Montagnac Saint Hippolyte, j'ai participé à une réunion d'information sur la mise en œuvre de «LA FIBRE OPTIQUE» qui, à l'horizon fin 2020, équipera tous les villages de notre commune. Les boîtiers de raccordement seront situés à moins de 150 m des habitations.

A chacun ensuite de solliciter l'opérateur de son choix pour être desservi en très haut débit, sous réserve que son habitation soit géo-référencée par un adressage conforme. C'est la raison pour laquelle nous avons engagé la nomination des rues et lieudits et le numérotage de vos maisons.

Le marché a été confié à AXIONE et les travaux commencent dès maintenant.

**Une information importante :**  
**Les agents d'AXIONE et des entreprises partenaires ne travaillent qu'en extérieur. En aucun cas, ils auront besoin de pénétrer chez vous.**  
**Si vous êtes sollicités en ce sens, appeler aussitôt le maire ou la gendarmerie.**

**Jean BOINET**

# Que préférez-vous ?

Le Rosiers de la page gauche ? ou de la page droite ?

N'oubliez pas qu'en tout premier lieu,  
Rosiers-d'Egletons c'est vous !



## PROPOSITION DES TARIFS COMMUNAUX

### • Location salle communale :

Le principe de la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente aux associations communales a été reconduit à 5 manifestations par an et à 1 manifestation par an pour les associations intercommunales. Les utilisateurs de la salle devront s'engager à suivre les prescriptions contenues dans la convention et le règlement d'utilisation des salles municipales qui leur seront remises avant chaque location.

Personnes privées résidentes dans la commune		
Salle Polyvalente	pour un repas	250 €
	pour un vin d'honneur	125 €
Personnes privées non résidentes dans la commune		
Salle Polyvalente	pour un repas	350 €
	pour un vin d'hommeur	200 €

### • Cimetière communal :

Prix d'achat du mètre carré des concessions dans le nouveau cimetière à 30 €. Location d'une case du colombarium : pour une période de 15 ans : 300 €, pour une période de 30 ans : 500 €

### • Garderie:

- Tarifs garderie : 0,70 € par enfant pour le service du matin; 1,10 € par enfant pour le service du soir (Gratuité du service à partir du 3<sup>ème</sup> enfant d'une même famille).

### • Présentation et vote du budget principal

#### • Proposition des taux

Pour décider des taux 2018, Mme AMOREIRA propose de tenir compte de l'inflation en référence aux taux 2017 afin de rester globalement en valeur sur la même participation des Rosierois aux coûts des services et des équipements assurés par la commune.

Sur ce principe, il est proposé un taux de 9.09 % pour la Taxe d'Habitation (TH), de 17.97 % pour la Taxe Foncière Bâtie (TFB) et 86.97% pour la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB).

Le Maire rappelle que les taux de Rosiers d'Egletons restent encore sous la moyenne départementale des communes de même strate.

Mme AMOREIRA présente et commente, chapitre par chapitre, le projet de budget 2018 préparé par la Commission des finances :

#### • En section de Fonctionnement : dépenses et recettes s'équilibrent à 1 038 833 €.

Le Maire fait remarquer - à titre d'exemple - que le montant de la participation de l'Etat (DGF 2018) est de 164 896 € et qu'elle était de 215 902 € en 2012.

#### • En section d'Investissement : dépenses et recettes s'équilibrent à 1 268 272 €.

Sur ce dernier point, le Maire rappelle les principaux investissements prévus pour 2018 :

- Tableau numérique pour l'école et second poste informatique pour la mairie
- Réfection des cloches de l'église et aménagement du puits face à la mairie
- Nouvelle salle d'activités associatives et sportives (1<sup>ère</sup> tranche)
- Prolongement de l'atelier municipal (garage)
- Achat d'une mini-pelle et/ ou camion-benne
- Trottoir du Masmonteil
- Sanitaires au terrain de pétanque

Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'ensemble du budget principal 2018

### LE BUDGET 2018

« Ne vous inquiétez pas, Monsieur le Maire ... l'Etat compensera » !!!

L'annonce de la suppression de la Taxe d'Habitation (T.H.) revient souvent à la une des médias. Outre le fait que la confiance entre les élus et l'Etat ne semble plus d'actualité ... la vraie question qui se pose est bien celle de la réforme de toute la fiscalité locale.

Les Maires ont la responsabilité d'assumer, au quotidien, la maintenance des bâtiments, l'entretien des routes, des réseaux d'eau potable et d'assainissement, la sécurité incendie, la réalisation des équipements nouveaux, l'aménagement du territoire et son évolution, la gestion des services au public que sont la mairie, l'école, les cimetières, l'urbanisme, l'état civil, la police..!

Tout cela nécessite des dépenses, mais qui parle de dépenses ne doit pas oublier de penser recettes et la Taxe d'Habitation est la participation directe des habitants aux coûts de leurs propres services et biens communs.

Les Conseils municipaux doivent rester maîtres des décisions relatives à la fiscalité locale, en relation avec les besoins de la commune. A défaut, cela signifierait que le choix des services et des équipements qu'il convient d'offrir aux Rosierois serait décidé à Bercy, voire à l'Elysée !!!

Souhaitons que la suppression de la Taxe d'Habitation soit compensée sous forme d'un dégrèvement qui s'inscrive dans une refonte globale de la fiscalité locale qui en a bien besoin.

A défaut, la prise en main par l'Etat de la Taxe d'Habitation serait un pas de plus vers la disparition programmée des communes rurales - premier service public de proximité - et du même coup, la mise à mal du premier échelon de l'expression de la démocratie.

Affaire à suivre avec vigilance, car tous gouvernements confondus, cette disparition est déjà bien avancée par la sclérose progressive des moyens et les transferts obligatoires de compétences vers les intercommunalités, pourtant créées pour être et rester au services des communes.

Vous êtes citoyen ... pensez - y !

Jean BOINET

## OLEZ Le projet «TOMATES»

Ce sujet fait polémique. Voici quelques explications pour vous permettre de comprendre le projet. On peut être pour ou contre ce type de production agricole, mais cela n'empêche pas de rester réaliste. Aujourd'hui il y a 7,5 milliards d'habitants sur terre, il y en aura 9 dans 10 ans. L'agriculture «classique» ne pourra pas nourrir tout le monde. La cohabitation entre différents types de production agricole existe et le consommateur est libre de ses choix.

L'enquête publique a été engagée. Les diverses opinions peuvent s'y exprimer (un avis sur le projet de Rosiers d'Egletons a même été émis depuis le Royaume Uni !) Cependant, il faut être bien conscient que si le «projet-tomates» ne se réalise pas à Rosiers, il se fera ailleurs, ce qui ne changera rien à l'équilibre du monde.

Alors, pourquoi pas à Rosiers ? Ce projet créera une centaine d'emplois sur notre territoire et, de plus, il nous évite d'ajouter une taxe «environnement» de 251 000 € / an aux finances du Service des ordures ménagères, taxe qui se retrouverait forcément répartie sur vos futures factures.

Pour une information objective et non dogmatique, vous trouverez ci-après le rapport d'étape de l'avancement du dossier établi par la Communauté de communes, porteuse du projet.

Jean BOINET

### Point d'information actualisé sur le projet de serres à tomates

#### Le projet d'implantation de serres

- 8 ha de serres, construits en deux phases
- 5,0520 ha en 2019 • 3,2480 ha en 2021
- Emprise foncière de 28,85 ha face à l'UVE, dont 21 ha d'espaces actuellement boisés
- Près de 10 M € d'investissement portés par les serristes
- Environ 80 ETP créés à terme, soit environ 25 CDI plein temps toute l'année + 70 à 80 saisonniers (contrats de 6 à 7 mois) durant les périodes de récolte
- Ce projet vise à la production de tomates commercialisées via la coopérative Rougeline.

#### Les impacts environnementaux

##### Évitement :

L'enjeu de l'évitement est contraint par plusieurs facteurs :

- techniques : il faut une surface d'un seul tenant supérieure à 20 ha pour un tel projet, avec un faible dénivelé pour pouvoir terrasser.
- économiques : à un coût d'environ 1 million d'euros / km de réseau chaleur, on doit s'implanter au plus près de l'UVE.
- pratiques : on ne peut acheter du terrain qu'à des personnes qui veulent bien le vendre. S'agissant d'un projet privé, il est impossible de recourir à l'expropriation pour arriver à ses fins.

##### Réduction / Compensation :

Le projet entraîne le défrichement de 19 ha d'espaces boisés soumis à compensation

- En contrepartie, 19 ha de prairies vont être boisés sur les communes de Aix, Ste-Fortunade, Eygurande et Pérols sur Vézère

Le projet impacte 0,75 ha de zone humide, au lieu de près de 5ha initialement :

- Cet impact a été fortement réduit en respect du principe Éviter/Réduire/Compenser, grâce à un repositionnement des serres, et à des acquisitions foncières et échanges amiables supplémentaires.
- En contrepartie, les serristes financent la restauration de 4,25 ha d'une zone humide située sur la commune de Bonnefond, dans le cadre d'un plan de gestion d'une durée de 30 ans, confié au Conservatoire des Espaces Naturels, soit un coefficient de compensation de 5,67.

#### Points essentiels à prendre en compte

- La valorisation de la chaleur fatale : par ce système de récupération de la chaleur existante, est ainsi évitée une production de gaz à effets de serre. Le projet participe ainsi à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Par ailleurs,

il faut savoir que 70% des tomates produites en France le sont sous serres. Comme aux Pays-Bas et en Belgique, ces serres sont chauffées au gaz voire au charbon.

Le projet est complémentaire au raccordement du réseau de chaleur urbain (RCU) d'Egletons. En effet, l'Usine de Valorisation Energétique, dans son four, incinère des déchets ménagers. La vapeur qui en découle est utilisée à travers un turbo-alternateur pour produire de l'électricité qui est réinjectée dans le réseau électrique. La chaleur restante, quant à elle, est dissipée via un aérocondenseur dans l'atmosphère. Cette chaleur perdue est qualifiée de chaleur fatale.

Ainsi, pour le RCU d'Egletons, la chaleur est prise avant le turbo-alternateur (elle ne produit donc pas d'électricité). La vapeur d'eau au départ de l'usine est de 105 °C pour un retour à 70° C, après utilisation par le réseau de chaleur urbain. En revanche, pour chauffer les écoserres, l'énergie utilisée est l'énergie basse température perdue, qui était auparavant évacuée par l'aérocondenseur. Cette chaleur, de 50°C maximum, est donc le reliquat qui existe après la production d'électricité de l'usine, et n'entraîne aucune perte pour cette dernière, de son potentiel de production.

La différence de coût de l'énergie facturée s'explique donc par ces considérations :

- Le raccordement à l'UVE est payé directement par les écoserres, et la chaleur FATALE sera facturée tous les ans à un prix correspondant à de la chaleur FATALE.
- De son côté, la chaleur prise par le RCU Egletons sera de 105° C. L'investissement du raccordement UVE-Egletons (réseau calorifugé et enterré sur 3,5 km) est payé par l'usine, c'est pourquoi le prix de l'énergie facturée à la ville est différent : puissance thermique + raccordement + énergie consommée.

En conclusion, les deux projets sont nécessaires car chacun d'entre eux séparément ne peut utiliser l'intégralité de la chaleur produite.

- Autonomie en eau : ce projet sera entièrement autonome en eau, par la récupération des eaux de toitures. Aucun prélèvement dans le milieu superficiel ou souterrain ne sera effectué. Cette volonté va dans le sens de la politique publique qui préconise de stocker l'hiver pour consommer sans prélever l'été. C'est un projet unique de ce point de vue-là.

Le recours à des méthodes de production à faible impact environnemental : peu ou pas de traitement grâce à une bonne gestion climatique, installation des insectes auxiliaires (insectes d'attaque et bourdons pollinisateurs) pour la protection biologique intégrée, démarche « zéro résidus de pesticides ».

D'autre part, ce projet comporte plusieurs éléments

#### d'intérêt public, en particulier :

- Un coût évité pour les redevables : les directives nationales imposent à l'UVE d'utiliser son énergie fatale, or il apparaîtrait contradictoire qu'un projet permettant justement de répondre à cette obligation soit rejeté. Pour rappel, grâce à la valorisation de cette énergie fatale, le coût de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de la tonne incinérée sur l'UVE passe de 12,02€ à 6,01€. En sachant que la capacité de l'usine est de 41 800 tonnes, c'est un surcoût total de 251 218 € par an qui est ainsi évité aux redevables.

- La création d'emploi : les emplois créés (25 CDI et minimum 70 CDD de 6 mois et plus) seront des emplois pour le territoire, et placent ce projet de serres dans les 10 plus gros employeurs privés du Pays Haute-Corrèze Ventadour regroupant les territoires de Haute-Corrèze Communauté et de la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières, et dans les 5 plus gros sur le territoire de la CCVEM.

#### Le rôle de la Communauté de Communes

Elle réalise les acquisitions foncières, ainsi que les travaux de terrassement et d'aménagement des plateformes et la construction du bassin de rétention, pour un montant qui n'excèdera pas 1,1 M€ HT, coût initialement estimé à 2,5 M€ HT mais par la suite réduit grâce à un repositionnement des serres.

- En accord avec les serristes, les coûts afférents à cette opération seront intégralement remboursés par les serristes, qui disposeront des terrains aménagés dans le cadre d'une location-vente dont la durée reste à déterminer en fonction du coût final. Au final, cela aboutira à une opération financièrement neutre pour la Communauté de Communes.

L'objectif de cette implication est de permettre de rassurer les banques des serristes dans le cadre de leur plan de financement, en plus de la présence de la coopérative Rougeline qui couvre tout le grand Sud-Ouest en bordant les régions Bretagne et Midi-Pyrénées.

#### Avancée du projet

Une enquête publique a débuté ce lundi 7 mai, pour 30 jours. Une commission d'enquête de 3 personnes a été désignée.

A l'issue de l'enquête, un rapport sera remis à M. le Préfet, qui donnera ou non son feu vert au projet par arrêté. Des fouilles auraient lieu en août/septembre, avant le commencement des travaux d'aménagement des plateformes.

## Les Travaux



Aménagement  
du Peuch

Extension de l'atelier  
communal



### VOISINAGE

Il est regrettable que cet article apparaisse dans Rosiers Info tant son motif relève du simple bon sens et du respect des autres. Mais je me dois de faire ce rappel à la Loi :

L'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage, précise dans l'article 20 relatif aux propriétés privées :

«Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolages et de jardinages utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Jours ouvrables	samedi	Dimanche et jours fériés
8h30 à 12h 14h30 à 19h30	9h à 12h 15h à 19h	10h à 12h

Les infractions sont constatées dans les conditions prévues par l'article L 48 du Code de la Santé Publique ..... et sanctionnées de l'amende prévue pour les contraventions de troisième classe.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corrèze.»

Fait à Tulle. Le 24 novembre 1999

Ou dit autrement, de respecter son voisin serait plus convivial et plus économique qu'un constat de la gendarmerie qui se traduirait par une amende forfaitaire de 450 €.

Alors, les dimanches à partir de 10h invitez votre voisin à vous donner un coup de main et à partir de midi, rangez la tondeuse et offrez lui l'apéro.

Le Maire. Jean BOINET

## Le nouveau Mille Club



Ouverture du chantier 8 janvier 2018



Préparation du chantier



La maçonnerie démarre



La maçonnerie continue



Visite du chantier par les lycéens d'Egletons

## Comice agricole à Rosiers le 26 août 2017



*Célia d'Alors / Jean et Cyril Guillaumie*

## Rosiers sur le podium

Le 6 octobre 2017, après le Comice agricole de Rosiers et le concours départemental de chevaux de trait à Pompadour du 2 septembre, «Célia d'Alors» jument suitée bretonne appartenant à Jean GUILLAUMIE du Bétonnet a participé au concours inter-régional «Breton 2017» au «Sommet de l'élevage».

***Bravo et félicitations au lauréat.***



***Est-ce une  
conséquence du  
réchauffement  
climatique ?***

***Vu à Rosiers !***